



SB/BM

Le Bouscat, le 28 mai 2018

Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

Chaque saison, de nombreux arbitres voient leur formulaire d'examen refusé par la Commission Médicale, soit parce qu'il est mal rempli, soit parce que la visite médicale n'était pas complète.

Nous vous invitons donc à présenter à votre Médecin le courrier explicatif (à télécharger) qui lui est destiné, afin de le sensibiliser sur le caractère spécifique et obligatoire de cette consultation.

Lors de la prise de rendez-vous, veuillez préciser au Médecin ou à sa Secrétaire qu'il s'agit d'une visite d'Arbitre de Football, afin qu'il (elle) prévoie un temps suffisamment long. D'autre part, veuillez tenir compte des délais importants pour l'obtention de votre rendez-vous auprès d'un Cardiologue et/ou d'un Ophtalmologue.

**Avant la visite**, veuillez remplir la 1<sup>ère</sup> page du formulaire et le questionnaire de la 2<sup>ème</sup> page (à signer).

Puis, **lors de la visite médicale**, veuillez-vous munir de :

- votre carnet de vaccination,
- votre dernier bilan biologique (si vous en avez eu un),
- votre dernière ordonnance (si vous prenez un traitement de façon habituelle).

Votre médecin devra respecter intégralement le protocole établi par notre Commission Médicale Nationale. S'il ne souhaite pas s'investir dans ce protocole, nous vous invitons à vous adresser à l'un des médecins fédéraux formés à ces visites spécifiques.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Commission Médicale.